

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :
29/09/2016

Date d'émission :
08/01/2014

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SCV-2585 Part A
Synonymes : Élastomère de silicone ultra faible dégazage pour l'enrobage et l'encapsulation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Pour les applications électroniques et spatiales nécessitant un ultra faible dégazage et une quantité minimale de gaz condensables volatiles dans des conditions d'exploitation extrêmes. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, California 93013
USA
+1 805 684 8780
ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pas d'étiquetage applicable

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

3.2. Mélange

Au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008, ce mélange n'est pas considéré dangereux lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions prévues et normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut provoquer de légères irritations des yeux.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion peut entraîner des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.
- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brume, fines gouttelettes).

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger lui-même et protéger le public, sécuriser la zone et appeler pour avoir l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle, et à la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.
Conditions d'entreposage : Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. À conserver dans un endroit sec et frais. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pour les applications électroniques et spatiales nécessitant un ultra faible dégazage et une quantité minimale de gaz condensables volatiles dans des conditions d'exploitation extrêmes. Réservé à l'usage professionnel.

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, utiliser une protection respiratoire homologuée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Couleur	: Translucide.
Odeur	: Sans odeur.
Seuil olfactif	: Données non disponibles
pH	: Données non disponibles
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Données non disponibles
Point de fusion	: Données non disponibles
Point de congélation	: Données non disponibles
Point d'ébullition	: Données non disponibles
Point d'éclair	: > 275 °C (> 527 °F)
Température critique	: Données non disponibles
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: > 1 (Eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Propriétés oxydantes : Données non disponibles
Limites explosives : Données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou extrêmement basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non classé
Corrosion/Irritation cutanée	Non classé
Lésion/Irritation oculaire grave	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé
Effets et symptômes néfastes potentiels sur la santé humaine	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

SCV-2585 Part A

Persistance et dégradabilité	Non spécifié.
------------------------------	---------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SCV-2585 Part A

Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.
------------------------------	---------------

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SCV-2585 Part A

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1,3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	29/09/2016
2	Identification des risques	Suppression des informations DSD/DPD.	29/09/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Suppression des composants non classés et des composants en dessous des seuils. Suppression des informations DSD/DPD.	29/09/2016
15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	29/09/2016

Date de révision : 29/09/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Date de révision :
29/09/2016

Date d'émission :
08/01/2014

Version : 2.0

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'opération

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : SCV-2585 Part B
Synonymes : Élastomère de silicone ultra faible dégazage pour l'enrobage et l'encapsulation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange : Pour les applications électroniques et spatiales nécessitant un ultra faible dégazage et une quantité minimale de gaz condensables volatiles dans des conditions d'exploitation extrêmes. Réservé à l'usage professionnel.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NuSil Technology LLC
1050 Cindy Lane
Carpinteria, California 93013
USA
+1 805 684 8780
ehs@nusil.com
www.nusil.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : +1 800 424 9300 CHEMTREC (aux États-Unis) ; +1 703 527 3887 CHEMTREC (international et maritime)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets physicochimiques et environnementaux néfastes et effets néfastes sur la santé humaine

Pas d'information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Énoncés EUH : EUH210 – Fiche de données de sécurité disponible sur demande

2.3. Autres risques

Autres risques ne contribuant pas à la classification : L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les ingrédients

3.1. Substance

Sans objet

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

3.2. Mélange

Désignation	Identificateur de produit	%	Classification conformément à la Réglementation (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Siloxanes et silicones, diméthyle, méthyl-hydrogène	(N° CAS) 68037-59-2	< 5	Irritation cutanée 2, H315 Irritation oculaire 2, H319 STOT SE 3, H335
Méthylvinylcyclosiloxane	(N° CAS) 2554-06-5 (N° CE) 219-863-1	< 1	Non classé

Texte complet des énoncés H : voir la section 16

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Généralités sur les premiers secours : Ne jamais rien donner par voie orale à une personne évanouie. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).
- Premiers secours en cas d'inhalation : Lorsque les symptômes se manifestent : sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- Premiers secours en cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Arroser abondamment d'eau la zone concernée pendant au moins 15 minutes. Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.
- Premiers secours en cas de contact oculaire : Rincer à l'eau avec précaution pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.
- Premiers secours en cas d'ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/Lésions : Non considéré comme dangereux dans des conditions prévues et normales d'utilisation.
- Symptômes/Lésions en cas d'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.
- Symptômes/Lésions en cas de contact avec la peau : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.
- Symptômes/Lésions en cas de contact oculaire : Peut provoquer de légères irritations des yeux.
- Symptômes/Lésions en cas d'ingestion : L'ingestion peut entraîner des effets néfastes.
- Symptômes chroniques : Aucun effet probable dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre extinctrice, mousse, dioxyde de carbone.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Risques particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à des températures élevées.

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

- Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de prévention de l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.
Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans une zone d'incendie sans l'équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer (vapeurs, brume, fines gouttelettes).

6.1.1. Pour le personnel non-secouriste

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
Procédures d'urgence : Évacuer le personnel qui n'est pas indispensable.

6.1.2. Pour les intervenants en cas d'urgence

- Équipement de protection : S'assurer que l'équipe de nettoyage porte l'équipement de protection approprié.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone. À l'arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger lui-même et protéger le public, sécuriser la zone et appeler pour avoir l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent.

6.2. Précautions concernant l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour le confinement : Confiner les déversements à l'aide de digues ou de produits absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Transférer la matière déversée dans un récipient approprié pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle, et à la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact prolongé avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, aérosols.
Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes normes d'hygiène et de sécurité industrielles. Se laver les mains et toute autre surface de peau exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et de quitter le travail.

7.2. Conditions d'entreposage sûr, y compris éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

- Conditions d'entreposage : Veiller à ce que le récipient soit fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. À conserver dans un endroit sec et frais. Conserver/Entreposer à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles.
- Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pour les applications électroniques et spatiales nécessitant un ultra faible dégazage et une quantité minimale de gaz condensables volatiles dans des conditions d'exploitation extrêmes. Réservé à l'usage professionnel.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Méthylvinylcyclosiloxane (2554-06-5)		
Roumanie	LEMT TWA (mg/m ³)	30 mg/m ³
Roumanie	LEMT LECT (mg/m ³)	50 mg/m ³
Roumanie	Catégorie chimique LEMT (RO)	Mention « peau »

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Des fontaines pour le lavage des yeux en cas d'urgence et des douches de sécurité doivent être installées à proximité immédiate de toute zone d'exposition éventuelle. Assurer une ventilation adéquate, particulièrement dans les zones confinées. Assurer le respect de toute la réglementation nationale/locale.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection adéquats.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, utiliser une protection respiratoire homologuée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère déficiente en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

Autres informations : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

- État physique : Liquide
- Couleur : Translucide.
- Odeur : Sans odeur.
- Seuil olfactif : Données non disponibles
- pH : Données non disponibles
- Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) : Données non disponibles
- Point de fusion : Données non disponibles
- Point de congélation : Données non disponibles
- Point d'ébullition : Données non disponibles

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Point d'éclair	: > 149 °C (> 300 °F)
Température d'inflammation spontanée	: Données non disponibles
Température de décomposition	: Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	: Données non disponibles
Pression de vapeur	: Données non disponibles
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Données non disponibles
Densité relative	: > 1 (Eau = 1)
Solubilité	: Données non disponibles
Coefficient de distribution : n-octanol/eau	: Données non disponibles
Viscosité, cinématique	: Données non disponibles
Viscosité, dynamique	: Données non disponibles
Propriétés explosives	: Données non disponibles
Propriétés oxydantes	: Données non disponibles
Limites explosives	: Données non disponibles

9.2. Autres informations

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est utilisé dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou extrêmement basses et matériaux incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'information supplémentaire disponible

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Non classé

Méthylvinylcyclosiloxane (2554-06-5)	
DL50 orale chez le rat	> 15 g/kg
CL50 par inhalation chez le rat (Vapeurs – mg/l/4 h)	> 1 320 mg/l/4 h (espèces : Sprague-Dawley)
Corrosion/Irritation cutanée	Non classé
Lésion/Irritation oculaire grave	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Risque d'aspiration	Non classé

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Effets et symptômes néfastes potentiels sur la santé humaine

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classé.

12.2. Persistance et dégradabilité

SCV-2585 Part B

Persistance et dégradabilité	Non spécifié.
------------------------------	---------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SCV-2585 Part B

Potentiel de bioaccumulation	Non spécifié.
------------------------------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information supplémentaire disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information supplémentaire disponible

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations sur l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Écologie – Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux codes ADR/RID/IMDG/IATA/ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition approprié ONU

Sans objet

14.3. Classe(s) de risque pour le transport

Sans objet

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet

14.5. Risques pour l'environnement

Autres informations : Pas d'information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.2. Transport maritime

Pas d'information supplémentaire disponible

14.6.3. Transport aérien

Pas d'information supplémentaire disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL et du Code IBC

Sans objet

SCV-2585 Part B

Fiche de données de sécurité

Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementation/Législation sur la sécurité, la santé et l'environnement, spécifique à la substance ou au mélange

15.1.1. Réglementation de l'UE

Ne contient pas de substances REACH avec des restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient pas de substances figurant sur la liste des substances candidates REACH.

Ne contient pas de substances REACH de l'Annexe XIV.

15.1.2. Réglementation nationale

Pas d'information supplémentaire disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations

Indication des changements :

Section	En-tête de section	Changement	Date du changement
1,3	Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Modifié	29/09/2016
2	Identification des risques	Suppression des informations DSD/DPD.	29/09/2016
3	Composition/Informations sur les ingrédients	Suppression des composants non classés et des composants en dessous des seuils. Suppression des informations DSD/DPD.	29/09/2016
15.1.1	Réglementation de l'UE	Modifié	29/09/2016

Date de révision : 29/09/2016

Sources des données : Conformément à la Réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec son amendement, la Réglementation (UE) n° 2015/830

Texte complet des énoncés H et EUH :

Irritation oculaire 2	Lésion/Irritation oculaire grave, catégorie 2
Irritation cutanée 2	Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, irritation des voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une grave irritation oculaire
H335	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

FDS NuSil – SGH de l'UE

Nous estimons que les informations contenues dans le présent document sont à jour à la date de cette fiche de données de sécurité, et sont fournies en toute bonne foi. Étant donné que l'utilisation de ces informations et de ces avis, ainsi que les conditions d'utilisation du produit, ne sont pas sous le contrôle de NuSil Technology, il incombe à l'utilisateur de déterminer les conditions d'utilisation en toute sécurité du produit.